

la vie associative



la ville qui nous ressemble, la ville qui nous rassemble



→ Diversité associative "façon villeurbannaise" !

sommaire

Qui pilote ? p. 4

(la direction de la vie associative
et des centres sociaux

Les équipements p. 5-7

(le centre culturel et de la vie associative
(le palais du Travail
(La maison Bertly Albrecht
(la maison de quartier des Brosses
(la maison des fêtes familiales

La vie associative p. 8

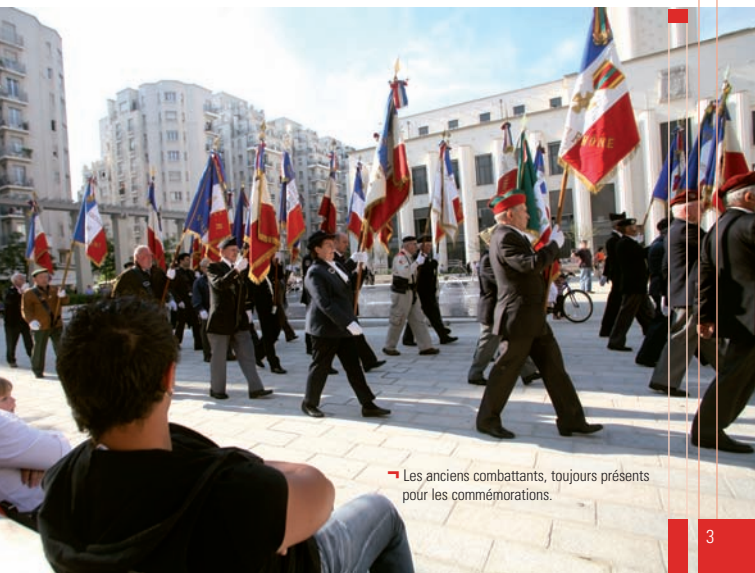
Les partenaires p. 8

Associations-nous

informons-nous

Villeurbanne compte près de 1500 associations : un réseau dense qui rassemble de nombreuses énergies, dans chaque quartier de la ville. En 2001, la ville de Villeurbanne a fêté le centenaire de la loi de 1901. Loi qui régit toujours la vie des associations. Mais aujourd'hui, elle regarde vers l'avenir pour soutenir cet élan qui permet de maintenir le tissu social, de mêler les générations et les horizons... D'autant plus que le bénévolat est en recul et que la pratique régulière des activités tend à se raréfier, au profit d'une approche plus consommatrice.

Par ses actions, ses services, sa politique, la formation aux bénévoles - via le soutien du CCO Jean-Pierre Lachaize - la Ville accompagne la réflexion et la mutation des associations.



Les anciens combattants, toujours présents pour les commémorations.

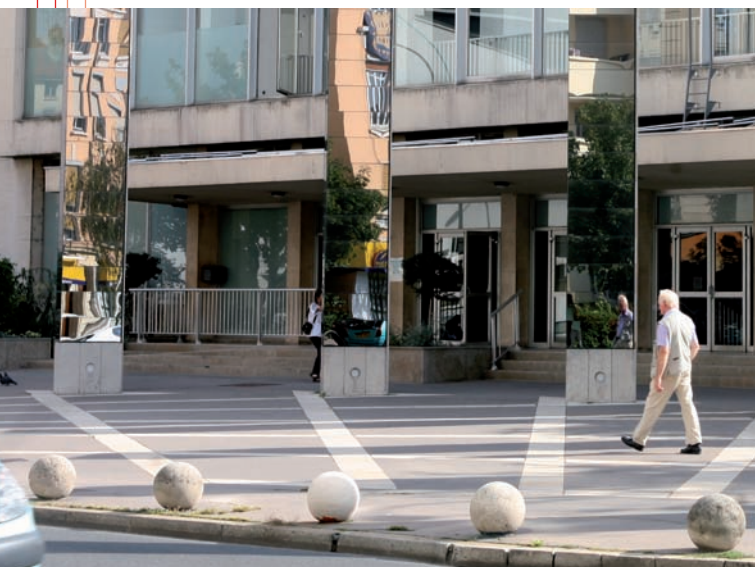


De nombreuses associations participent aux Invites.

qui pilote ?

La Direction de la vie associative et des centres sociaux

La Direction de la vie associative et des centres sociaux a pour vocation d'être un véritable "centre de ressources". Elle assure conseil et aide administrative pour la création d'une association, un projet associatif ou une demande d'engagement. Elle propose plusieurs services, dont la mise à jour de l'annuaire des associations, la location de salles et la domiciliation dans diverses structures municipales. Elle encourage le développement des échanges entre les associations utilisatrices de ses structures. Elle organise également des manifestations dont la Biennale des associations. Par ailleurs, la Direction de la vie associative et des centres sociaux participe aux grandes manifestations organisées par la Ville : Les Invites, La Fête du Livre Jeunesse. Elle est partenaire d'institutions villeurbannaises comme le cinéma Le Zola, ou de manifestations telles que le Téléthon.



les équipements

la maison-mère : le CCVA

Sa localisation géographique centrale, au "milieu" du cours Emile Zola, fait du Centre culturel et de la vie associative (CCVA) un lieu d'information et d'accueil privilégié.

Cet équipement polyvalent propose des salles de différentes capacités et une logistique à disposition des associations, des services publics et des organismes privés. Salle de bal, salle de spectacle et salles diverses disposent d'installations techniques et d'équipements scéniques de qualité. Le CCVA peut ainsi accueillir des manifestations et des événements variés : spectacles de danse, représentations théâtrales, repas, bals, assemblées générales, répétitions diverses.

La mise à disposition des salles est surtout ponctuelle, mais elle peut être annuelle. Des associations peuvent également être domiciliées au CCVA.



➤ Le Centre culturel et de la vie associative, 234, cours Emile Zola.



→ Panneau des syndicats au Palais du Travail.

» Le Palais du travail

Le Palais du travail est placé au cœur du quartier historique des Gratte-ciel, à proximité de l'Hôtel de ville et du TNP... Cette structure est dédiée à l'hébergement des syndicats et dispose de quelques salles pour l'accueil des services publics et parapublics, des régies immobilières et des associations.

L'équipement est actuellement fermé pour rénovation, les salles ne sont donc plus disponibles.

*Palais du travail : 9 place Lazare-Goujon.
Renseignements : 04 78 68 19 86 ou 04 78 03 68 63.*

» La Maison Berty Albrecht

Place Grandclément, cette grande et belle demeure de 1850 a été reconvertie en "maison des associations". Elle accueille dans un cadre atypique chargé d'histoire, des associations domiciliées ou non, pour des permanences, des assemblées générales, des réunions et activités diverses (cours de langues étrangères, de musique, jeux pour toutes les générations, ateliers d'écriture...). Elle dispose de 14 salles de capacité diverse.

*Maison Berty-Albrecht : 14 place Grandclément.
Renseignements : 04 78 68 19 86 ou 04 78 54 78 18.*

→ La maison Berty-Albrecht





» La MQB : Maison de Quartier des Brosses

Cette structure municipale propose aux associations accueil et soutien dans leurs projets. Elle met à leur disposition des salles pour leurs activités et leurs permanences. Elle a également pour mission de participer à la vie sociale et à l'animation de ce quartier, notamment en accompagnant les initiatives et en co-organisant avec les associations des événements festifs. Une équipe propose des animations et un soutien aux projets des jeunes de 11 à 25 ans. Des associations y sont également domiciliées.

MQB : 41 rue Nicolas-Garnier.

Renseignements : 04 72 37 02 22.

» La Maison des fêtes familiales

Près de l'Astroballe, cette grande salle est destinée à accueillir les manifestations et fêtes à caractère familial organisées par des particuliers. Elle peut être louée à des entreprises pour des séminaires ou des colloques. Cet équipement communal peut accueillir de 60 à 120 personnes pour une fête avec restauration (il est doté d'une cuisine), et 180 personnes pour une simple réception. Sa grande salle (180 m²) est modulable.

Maison des fêtes familiales : 19, avenue Marcel-Cerdan. Renseignements : 04 78 68 19 86.

▣ Une fête familiale



la vie associative

un guide pour se repérer

Le guide associatif a pour objectif de recenser les associations villeurbannaises.

La version Internet de ce document est disponible sur le site de la Ville : www.villeurbanne.fr

Les partenaires

des liens villeurbannais

» Le Centre culturel œcuménique Jean-Pierre Lachaize (CCO).

Cette association propose un cycle de formations ainsi qu'un accompagnement individuel destinés aux bénévoles, abordant toutes les questions qu'ils peuvent se poser sur le montage de projets ou l'environnement juridique et comptable de leur association. Un service très utile pour celles et ceux qui souhaitent prendre des responsabilités au sein d'une association.

39 rue Georges-Courteline.

*Renseignements :
04 78 93 41 44.*

» Les centres sociaux

Associations de proximité, ils s'adressent à tous les habitants pour proposer services, activités mais aussi soutien dans les projets.

Centre social des Buers :
17, rue P.J.-Proudhon.
Tél. : 04 78 84 28 33.

Centre social Charpenne/Tonkin :
11, rue Bat-Yam
Tél. : 04 78 89 05 01.

Maison sociale Croix-Luizet :
35, rue Louis-Armand
Tél. : 04 78 84 71 46.

Maison sociale Cyprien les Brosses :
4, rue Jules-Guesde
Tél. : 04 72 68 69 70.

Centre social de Cusset :
87, rue Pierre-Voyant
Tél. : 04 72 65 71 71.

Centre social de la Ferrandière :
51, rue Lafontaine
Tél. : 04 78 68 27 70.

Centre d'animation Saint-Jean :
Petite rue du Roulet
Tél. : 04 78 79 26 16.

» L'Office du Sport de Villeurbanne (OSV).
97, rue du 4 août 1789.
04 78 68 59 93.

villeurbanne

La Direction de la vie associative et des centres sociaux :

234 cours Emile-Zola. Tél.: 04 78 68 19 86 - fax : 04 78 68 96 90 (sauf le lundi)
courriel : vie.associative@mairie-villeurbanne.fr

www.villeurbanne.fr